



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT N° 2017-11 RELATIF À LA CONSTRUCTION D'ACCÈS À LA VOIE PUBLIQUE

Lors d'une séance tenue le 11 septembre 2017, le conseil municipal a adopté le *Règlement n° 2017-11 relatif à la construction d'accès à la voie publique*.

Toute personne peut consulter le règlement au bureau de la municipalité durant les heures normales d'ouverture.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné au Canton de Hatley ce 12 septembre 2017

Paul Conway
Adjoint à la direction

Je, soussigné, Paul Conway, adjoint à la direction de la municipalité du Canton de Hatley, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil le _____ 2017 entre ____ et ____ heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce _____ 2017.

Signature : _____

Publication dans un journal (s'il y a lieu) : oui non

Journal : _____ Date : _____